



**PREFECTURE DE LA SARTHE
Place Aristide Briand
72000 LE MANS**

Le Mans, le 9 mars 2016

Motion remise à la Préfecture de la Sarthe

Madame La Préfète de la Sarthe,

Les cheminots de toute la France sont aujourd'hui en grève à l'appel de la CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT. Ici même, au Mans, ce sont les syndicats CGT des Cheminots de la Sarthe et SUD-Rail qui ont appelé à la manifestation pour vous porter cette motion.

Cette action se situe dans un contexte socio-économique de plus en plus dégradé, où les coups portés au monde du travail sont d'une extrême violence de la part du patronat dans son ensemble, dont la direction SNCF fait partie. C'est vrai sur les sujets liés à l'emploi, aux salaires, aux conditions de travail. C'est aussi vrai concernant l'exercice de responsabilités ou mandats syndicaux dans les entreprises. Le gouvernement fait le choix de répondre favorablement aux exigences du MEDEF, du patronat plus largement, et ce, au détriment des salariés, qui n'auraient qu'à se taire et subir silencieusement les choix des directions d'entreprise.

A la SNCF, les cheminots ne sont pas préservés de cet état de fait. Les orientations politiques globales impactent directement notre entreprise et les cheminots. L'emploi, les salaires et les conditions de travail sont au cœur de leurs préoccupations quotidiennes. Dans un environnement pesant, autour de trois accidents ferroviaires, dont deux mortels, ces 4 dernières années, la réalité pour les cheminots est :

- De devoir s'adapter à la purge orchestrée depuis plus de dix ans maintenant sur l'emploi, et ce dans tous les services. Nous demandons, dans un premier temps, que les Cadres d'Organisation soient respectés. Nous considérons comme provocantes les suppressions de trains TER pour faute de conducteurs. Nous revendiquons ainsi des embauches au cadre permanent afin de développer la qualité de service dûe aux usagers et aussi pour améliorer les conditions de travail des cheminots.

- De devoir pallier les manques de moyens humains, matériels et financiers pour assurer leur devoir en matière de service public. Ce constat doit alerter vos services, car ces stratégies mettent en danger les personnels dans l'exercice de leurs métiers et les circulations des trains.
- La réalité pour les cheminots est aussi de devoir accepter un quasi gel des salaires depuis deux ans. Nous demandons qu'une véritable négociation puisse se tenir à l'occasion de la prochaine table ronde salariale, d'ores et déjà programmée.

La situation post-réforme du ferroviaire consacre, tout ce que nos deux organisations, dénonçaient en juin 2014, à savoir les décisions actées ou des projets de fermetures de guichets, de gares, de lignes, qui n'ont pour seul objectif de réaliser des économies par faute de financements suffisants. De la même façon, les questions d'emplois, de salaires, de conditions de travail, de sécurité constituent des sujets de préoccupation chez les cheminots, le tout sur fond de refonte des métiers en général.

Le Secrétaire d'État en charge des transports vient d'annoncer qu'il envisageait de décapiter le Service Public de transport ferroviaire en sacrifiant les Trains d'Equilibre du Territoire et les Trains de nuit sur l'autel de la concurrence, notamment routière. Sur notre périmètre, notre inquiétude est grande de voir l'État se désengager des relations Intercités Caen-Le Mans-Tours. Un abandon de ces deux allers-retours quotidiens ou leur transfert vers l'autorité des Régions, porterait un coup très dur à cet axe ferroviaire qui est pourtant un véritable trait d'union entre trois régions et qui porte un potentiel de transport de FRET des grands ports Normands vers le sud de l'Europe.

Madame La Préfète, si les sujets du quotidien préoccupent au plus haut point les cheminots, la parution du projet de décret socle a attiré toutes les attentions. En effet, le Ministère a adressé, le 18 février dernier, aux parties prenantes de la négociation de la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire (CCN), un avant-projet de décret-socle qui renvoie les conditions de vie et de travail des cheminots de l'ensemble de la Branche au XIXème siècle, où la toute-puissance patronale était de mise. Ce décret-socle tourne le dos à notre réglementation du travail (RH00077), issue d'un siècle et demi de réglementation guidée par la sécurité. Le Gouvernement, dans la droite ligne de ses principes, répond à nouveau aux attentes du patronat et s'attaque à la fois à l'intérêt général de la Nation et aux intérêts collectifs des cheminots de la SNCF et des entreprises ferroviaires de droit privé. Le Ministre utilise les obligations de Service Public pour les offrir au patronat du transport, afin de lui assurer une confortable rentabilité financière sur le dos des cheminots. Le cadre social harmonisé, plébiscité par Monsieur Pépy et consorts, dévoile enfin son véritable dessein de nivellement au plus bas de la condition cheminote. Le non-financement du système ferroviaire n'en finit plus de rejeter la dette sur les usagers et cheminots.

Comme vous pouvez le constater, la situation est préoccupante, elle génère une montée palpable du mécontentement. C'est d'autant plus vrai, que les cheminotes et les cheminots sont aussi des salariés comme les autres qui vivent la proposition de loi « Travail » comme une provocation de plus. La Loi El Khomry doit être abandonnée purement et simplement car elle n'apporte en rien une réponse aux enjeux des évolutions du monde du travail. Au contraire, c'est encore un retour en arrière manifeste aux conditions de travail du 19ème siècle à la demande de la grande bourgeoisie patronale.

Concrètement, avec ce projet de loi le gouvernement prévoit un recul historique des droits des salarié-e-s :

- Les 35 heures sont rendues obsolètes : les heures supplémentaires deviennent pratiquement du temps de travail supplémentaire gratuit et le temps de travail pourra être modulé sans aucune contrepartie salariale.

- La primauté est donnée à l'accord d'entreprise, permettant la remise en cause des garanties collectives fixées par la loi et les conventions.
- Le « référendum/chantage » d'entreprise est mis en œuvre pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la négociation avec les syndicats majoritaires suite aux élections professionnelles.
- Les indemnités prud'homales dûes en cas de licenciement abusif sont plafonnées, à des niveaux particulièrement bas. L'autorisation de licencier sans motif devient loi.
- La définition du licenciement économique est élargie, facilitant la rupture du contrat, même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques.
- Le régime des forfaits-jours peut être étendu par décision unilatérale de l'employeur.
- Le contrat de travail est modifié en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi.

Il est nécessaire de fortifier le Code du Travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail. La flexibilité, il n'y en a que trop ; un chiffre : 8 salariés sur 10 sont recrutés sur des CDD, pour une période de plus en plus courte. Il ne s'agit pas de réduire le Code à une sorte de déclaration de principe ou de droits fondamentaux. La mission en a été confiée à une commission de « sages » présidée par Badinter. De telles déclarations existent déjà. Les plus importantes sont au demeurant des traités ou des chartes ratifiées par la France. La modernisation du code du travail ne peut se concevoir que visant à faire progresser le droit du travail et non pas à encourager ou à accompagner son dépérissement. Le droit du travail doit prendre en compte les enjeux liés à la transformation de l'activité professionnelle et aux nouvelles technologies d'information et de la communication. L'objectif doit être clairement posé. Il s'agit de bâtir un code du travail plus fort, plus solide pour tous les travailleurs d'aujourd'hui, plus engageant parce que sans surprise pour les employeurs.

Madame la Préfète de la Sarthe, les Syndicats CGT des Cheminots de la Sarthe et SUD-Rail vous demandent de prendre en considération, au travers cette motion, le mécontentement et la colère qui monte dans notre entreprise et en dehors.

Recevez, Madame la Préfète, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CGT,

Pour SUD-Rail